

DIAGNOSTICS COPROPRIÉTÉ

Les diagnostics en copropriété en 1 coup d'œil

La copropriété est soumise à plusieurs diagnostics et documents techniques visant la sécurité, la connaissance du bâti et la performance énergétique de l'immeuble, en plus des diagnostics propres à chaque lot.



Obligatoire pour
Copropriétés (selon cas)



Validité
Variable selon diag



Réalisé par
Pro/bureau d'études qualifié

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 DTG et PPT** : état global du bâti et programmation des travaux sur 10 ans.
- 2 DPE collectif et audit énergétique** : performance énergétique de l'immeuble.
- 3 DTA et CREP parties communes** : repérage amiante et plomb des espaces communs.

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**